

BORDEREAU D'ENVOI POUR LES PIÈCES JUSTIFICATIVES CONCERNANT VOTRE BARÈME

(pour les bonifications au titre du rapprochement de conjoints, du rapprochement au titre de l'autorité parentale conjointe, de l'affectation au titre de la situation de parent isolé ou du handicap)

Transmettre par MAIL **OBLIGATOIREMENT** : stagiaires-amiens2024@ac-amiens.fr

POUR LE 14 JUILLET 2024 AU PLUS TARD

Les envois par courrier ne pourront pas être pris en compte.

03.22.82.37.30 pendant la période de saisie des vœux (du 10 au 12/07/2024)

LIBELLÉ	REPONSE
NOM PATRONYMIQUE	
NOM MARITAL (si mariage)	
PRÉNOM(S)	
DISCIPLINE	
CORPS (PLP, CERTIFIE, PEPS, AGREGÉ, ou CPE)	
CONCOURS (interne, externe, réservé ou exceptionnel)	
Téléphone	
Mail	
Observations éventuelles →	